

# LES FORMATIONS IFOC

## LES FONDAMENTAUX DE LA PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Vendredi 30 juin 2023  
9h00-12h00 / 14h00-17h00

### **Maison de l'Avocat de Rouen**

6 allée Eugène Delacroix 76000 Rouen  
GRANDE BIBLIOTHEQUE

### **Intervenants**

Olivier JOUGLA, président de la commission Discipline de Conférence des Bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats du Havre

### **Formation ouverte**

Réservée aux bâtonniers, vice-bâtonniers, bâtonniers élus, aux membres des Conseils de l'Ordre, aux présidents et membres des Conseils d'administration des CARPA, aux membres des Conseils régionaux de discipline, au personnel des Ordres et des CARPA

**9H00** Ouverture de la formation

- **Le traitement des réclamations par le bâtonnier**  
Instruction, faculté de conciliation, décision de suite à donner
- **L'enquête déontologique :**  
Sa mise en œuvre, les principes, l'issue, les pouvoirs du bâtonnier
- **La mise en œuvre des procédures disciplinaire par le bâtonnier**  
La procédure de droit commun : la requête afin de saisine, la qualification des faits, la saisine in rem du conseil de discipline

Questions

- **Les rôles du Procureur général en matière de discipline des avocats**  
Autorité de poursuite, autorité de contrôle, autorité d'exécution des sanctions
- **La saisine directe de l'instance disciplinaire par le plaignant**  
Règles de fond/règles de forme/le filtre des saisines/le positionnement

**12h00** Fin 1<sup>ère</sup> partie

**14h00** Reprise de la formation

- **L'instruction disciplinaire**  
La désignation du ou des rapporteurs, l'instruction, les auditions, le rapport d'instruction du Bâtonnier
- **La convocation à l'audience et l'audience disciplinaire**  
Citation, échevinage, comparution des parties, incidents et délais de procédure, nullités, récusations, renvois, questions préjudicielles

Questions

- **La décision disciplinaire**  
Les sanctions disciplinaires  
L'exécution, la notification, la publicité des décisions  
Le dossier disciplinaire, la diffusion et le traitement des décisions du CRD  
Les voies de recours : formes et délais (appel et pourvoi en cassation)

**17h00** Fin de la formation

**6 heures de formation éligible au FIF PL**

Une attestation FIF PL de participation vous sera délivrée par l'IFOC.  
La demande d'aide auprès du FIF PL devra être faite directement par le participant.

## **Intitulé de la formation**

### **Les fondamentaux de la procédure disciplinaire**

**Durée : 6h**

#### **Objectifs pédagogiques (thèmes abordés) :**

##### **A l'issue de la formation le participant aura appris à :**

- Maîtriser les fondamentaux de la procédure disciplinaire
- Connaître le traitement des réclamations par le Bâtonnier
- Connaître la mise en œuvre de l'enquête déontologique et la mise en œuvre de la procédure disciplinaire par le Bâtonnier
- Connaître les rôles du Procureur général en matière de discipline des avocats
- Saisir les règles de fond – de forme le filtre des saisines - le positionnement
- Procéder à l'instruction disciplinaire – la convocation à l'audience et l'audience disciplinaire

#### **Objectifs opérationnels :**

##### **A l'issue de la formation le participant sera capable de :**

- Maîtriser les fondamentaux de la procédure disciplinaire
- Instruire le traitement des réclamations par le Bâtonnier
- Pratiquer la mise en œuvre de l'enquête déontologique
- Exécuter l'instruction disciplinaire
- Notifier exécuter diffuser les décisions disciplinaires

#### **Pré-requis :**

Formation ouverte aux bâtonniers, vices-bâtonniers, bâtonniers élus, aux membres des Conseils de l'Ordre, aux présidents et membres des Conseils d'administration des CARPA, aux membres des Conseils régionaux de discipline, au personnel des Ordres et des CARPA

#### **Modalités d'accès :**

Inscription en ligne avec un lien de connexion et lien accessible sur le site de la Conférence des bâtonniers [www.conferencedesbatonniers.com/fr/](http://www.conferencedesbatonniers.com/fr/)

#### **Date de la formation :**

Vendredi 30 juin 2023 – 9h00-12h00 / 14h00-17h00

#### **Lieu de la formation :**

Maison de l'Avocat de Rouen- Grande Bibliothèque – 6 allée Eugène Delacroix 76000 Rouen

#### **Tarif de la formation :**

Frais d'inscription : 100€

TVA : « exonérée de TVA — Art. 261.4.4 a du CGI »

#### **Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

##### **Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant**

#### **Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :**

Questionnaire d'évaluation des acquis est donné au début de la formation (questions intégrées dans le questionnaire d'évaluation de la satisfaction)

#### **Formalisation à l'issue de la formation :**

Une attestation de participation est envoyée à chaque participant à l'issue de chaque formation, dans les deux mois qui suivent la formation et une facture des frais acquittés

#### **Modalités pédagogiques :**

Interventions - débats – mises en pratique

Le référent pédagogique est la présidente de la commission de Formation et perspectives.

Le référent handicap, responsable des manifestations de la Conférence des Bâtonniers

**N° de déclaration d'activité de l'IFOC : 11754215375**

**Institut Formation ordinal de la Conférence des Bâtonniers**

N° siret : 493 352 090 00010N°